

REVENDECTIONS ECONOMIQUES OUVRIERES

Nous voici à la veille des élections, et d'ores et déjà nous pouvons considérer la bataille électorale comme étant engagée.

Le vote est le résultat de la réaction. C'est ainsi que la réaction ne manquera pas d'attirer l'attention des électeurs, par des allures ou des écrits qui feront état de grands intérêts économiques, mais dont la véritable action sociale sera démentie.

De nombreux ouvriers, par des procès des combattants immoraux, sont allés au devant de l'écart des mouvements de revendication.

Ch SAINT-VENANT.

UN TERRIBLE DRAME A DUNKERQUE

UN AUSTRALIEN TUA UNE CABARETIERE ET BLESSA LA FILLE DE CETTE DERNIERE.

Au numéro 6 du quai de Marduyck, à Dunkerque, a fonctionné récemment « Au Signal d'Alerte », que tenait Mme Smeel et sa fille Léa, un débit rapide s'est déroulé hier soir vers 17 heures.

Un Australien Martin Franck, 36 ans, qui avait été l'un de la jeune fille durant la mobilisation et qui était marié depuis deux mois, est retourné dans cet établissement et a molesté Mme Smeel d'un coup de revolver, blessant assez grièvement la fille d'une balle à la tête et lui fracassant le nez.

Après 16 h. 30 les deux personnes dont il est question plus haut, se trouvaient attablées dans le cabaret ; Mme Smeel était assise sur la banquette et son jeune fils, âgé de 12 ans, sur une table. Martin Franck entra brusquement. Il avait préalablement, laissé sortir un client M. Trounqueur, agent du chemin de fer du Nord.

Les deux femmes se précipitèrent pas d'être inquiètes en s'écroulant cet individu car le matin il les avait importunées.

C'est la dernière fois que je viens voir car je veux éviter de causer à « Ouliche » mon ancienne fiancée.

C'est ainsi qu'il surprenait Mlle Léa. Martin voulut alors s'installer pour exposer, mais elle lui refusa le verre qu'il demandait. C'est à ce moment, que se dressant et tirant de sa poche un revolver, il visa froidement Mme Smeel morte. Alléant en plein front, cette dernière tomba foudroyée.

Prise de frayeur Mlle Léa avança en mains et s'écria : « Ne faites pas cela... car déjà l'assassin avait tiré sur moi et sur elle ». Elle fut blessée sous l'œil gauche, Mlle Léa, nouvelle victime de la brute s'écroula à son tour.

« TU N'ES PAS MORTE »

Comme elle allait se relever, Martin lui cria : « Tu n'es pas morte ! » et lui donna deux coups sur la gâchette ; Mlle Smeel fut atteinte au poignet droit.

La jeune fille est encore la force de se relever, de se servir et de se précipiter dans le débit voisin mais Martin qui la suivait lui tira un deuxième coup de revolver.

On vit ensuite le criminel se sauver en criant qu'il en avait bien d'autres.

L'ENQUETE

Le parquet s'est rendu sur les lieux accompagné de M. Saignier, commissaire de police, qui mena toute l'enquête avec son secrétaire, M. Aubin.

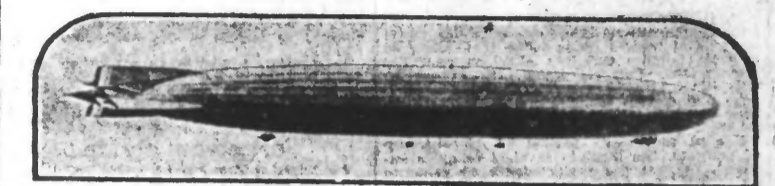
Le corps de la malheureuse cabaretière fut exhumé tandis que la blessée, interrogée, confirma en tous points, le récit que nous venons de reproduire. Mlle Smeel après avoir reçu les soins du docteur Vermeir, est transportée d'urgence à l'hôpital de Dunkerque.

IL Y AURAIT UN EXCÉDENT

Paris, 26. — On a dit que Martin était entré hier matin chez son ancienne fiancée vers 6 heures. Il y a donc lieu de rappeler un détail qui a son importance et qui donne une indication, quant à la préméditation du crime.

PAS ENCORE DE NOUVELLES DU DIRIGEABLE "DIXMUDE"

L'anxiété s'accroît sans cesse sur le sort de cette grande unité qui transporte cinquante personnes



LE DIRIGEABLE « DIXMUDE » (Photo Granger)

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le grand dirigeable « Dixmude », désespéré dans les airs n'a pas encore envoyé un signal quelconque permettant d'indiquer où il se trouve. L'incertitude sur le sort de ce navire aérien qui porte cinquante personnes persule depuis bientôt cinq jours ; avec les sautes de vent et les déviations prévues, cela fait huit jours pendant lesquels, cette masse énorme voguait n'importe où, selon le vent, au-dessus de la mer, du désert, ou au ciel.

CE QUI EST POSSIBLE

Dans quelle direction a pu flotter, au gré des vents, le « Dixmude » ? Trois éventualités sont en présence.

1° Si l'a dériva dans le Sud et beaucoup plus loin que jusqu'ici on n'a pu le supposer, il est possible qu'à la limite nord des vents alizés, qui portent vers l'Est, encore que bien mal connus, au-dessus du désert, il ait été entraîné vers une région désertique, dans un sens général qui irait des oasis de la Tripolitaine vers la boucle du Niger. Sous cette forme, l'hypothèse a été envisagée comme raisonnable.

2° Dans la région où on l'a aperçu — ou plutôt cru l'apercevoir — vers Taïahouine (7) le régime des vents est très sensiblement différent que dans le Nord tunisien, où régnent les vents méditerranéens. A partir du golfe de Gabès, dans les Syrtes, il est connu que les vents « mollats » soufflent en sens opposés, avec des changements de direction, qui expliqueraient les contradictions antérieures dans les télégrammes. Il y a là des moments d'accalmie qui permettraient la manœuvre difficile d'un aéronef pouvant passer inaperçu dans quelque cuvette de colline ou de dune.

3° Les signaux émis par le dirigeable seraient portés dans l'ouest, dans le Nord, pendant la randonnée du « Dixmude ». Il a fait franchir les Syrtes vers l'ouest pour abaisser le régime de « Taïahouine », où il a fait un peu de vent, et dans des régions relevant de la police italienne ; la participation cordiale de la marine italienne nous apporte de ces renseignements qui nous ont été transmis dans le but de lui donner aide et assistance. On voit combien sont fragiles ces hypothèses.

SUR LA MER OU LE DESERT

Paris, 26. — Interrogé à propos de la randonnée du « Dixmude », un technicien très averti, pilote de dirigeable, a déclaré : « Le régime des vents est très sensiblement différent que dans le Nord tunisien, où régnent les vents méditerranéens. A partir du golfe de Gabès, dans les Syrtes, il est connu que les vents « mollats » soufflent en sens opposés, avec des changements de direction, qui expliqueraient les contradictions antérieures dans les télégrammes. Il y a là des moments d'accalmie qui permettraient la manœuvre difficile d'un aéronef pouvant passer inaperçu dans quelque cuvette de colline ou de dune. »

LES RECHERCHES SUR MER

Marseille, 26. — Six torpilleurs sont envoyés de Toulon sur les côtes de Tunisie et la Tripolitaine, pour continuer avec le « Lansquenet » et la « Mulhouse », quand ce dernier aura fini de chasser à Bizerte. Les recherches du « Dixmude ».

LA FÊTE DU RADIUM

Paris, 26. — Le Gouvernement tout entier, interprète des sentiments de la nation, a rendu aujourd'hui, à la Sorbonne, un hommage éclatant à Mme Curie qui, avec son mari, le savant Pierre Curie, découvrit il y a vingt-cinq ans, le radium.

La cérémonie d'aujourd'hui, que présidait M. Millerand, président de la République, a donc été en même temps la fête du radium. C'est, on le sait, le 26 décembre 1898, au cours de la séance hebdomadaire de l'Académie des sciences, que fut présentée la célèbre découverte. Déjà ce matin, à 11 h., M. Paul Strauss, ministre de l'hygiène, avait présidé l'inauguration du dispensaire de la fondation installé au 26 de la rue d'Ulm.

A cette inauguration assistaient MM. Appel, président de la fondation ; le Dr Roux, directeur de l'Institut Pasteur ; le Dr Regaud, le Dr Henri de Rothschild. C'est après-midi, après une allocution du recteur de l'Académie de Paris, M. Paul Appel, M. Jean Perrin, de l'Académie des sciences, et le Dr Becherer, de l'Académie de médecine, ont fait une conférence sur le radium. La cérémonie, au cours de laquelle la musique de la garde républicaine a donné un concert, a pris fin avec un discours de M. Léon Bérard. Les différents orateurs ont rappelé la vie et l'œuvre du savant.

LES DISCOURS DE M. MILLERAND Dans son discours prononcé en Sorbonne, M. Millerand rapporta les travaux de M. Curie, déclarant notamment : « Jamais ne me sortira de la mémoire le souvenir de ma visite aux locaux misérables qu'illuminaient le génie de Pierre Curie. A ses côtés, se tenait l'admirable compagne, qui fut l'associée intime de sa pensée de ses travaux et de ses découvertes. »

Le Président de la République déclara apporter, au nom de Curie, l'hommage de toute la France, puis présenta à la veuve du grand savant, la récompense nationale que le pays a décidé de lui offrir.

EN DEUX LIGNES

Berlin. — Violente tempête neige. Rues recouvertes couche neige atteignant 1 m. hauteur. Washington. — Etat de siège au Honduras en révolution. Centaine rebelles arrêtés.

Paris. — Certains étudiants belges font séjour de 5 jours. Visite hôpitaux, usines ; réceptions. Rome. — Député Amendola assailli et trappé par des inconnus qui ont pris la fuite.

UN HOMMAGE ÉCLATANT RENDU A Mme CURIE

Paris, 26. — Le Gouvernement tout entier, interprète des sentiments de la nation, a rendu aujourd'hui, à la Sorbonne, un hommage éclatant à Mme Curie qui, avec son mari, le savant Pierre Curie, découvrit il y a vingt-cinq ans, le radium.

La cérémonie d'aujourd'hui, que présidait M. Millerand, président de la République, a donc été en même temps la fête du radium. C'est, on le sait, le 26 décembre 1898, au cours de la séance hebdomadaire de l'Académie des sciences, que fut présentée la célèbre découverte. Déjà ce matin, à 11 h., M. Paul Strauss, ministre de l'hygiène, avait présidé l'inauguration du dispensaire de la fondation installé au 26 de la rue d'Ulm.

A cette inauguration assistaient MM. Appel, président de la fondation ; le Dr Roux, directeur de l'Institut Pasteur ; le Dr Regaud, le Dr Henri de Rothschild. C'est après-midi, après une allocution du recteur de l'Académie de Paris, M. Paul Appel, M. Jean Perrin, de l'Académie des sciences, et le Dr Becherer, de l'Académie de médecine, ont fait une conférence sur le radium. La cérémonie, au cours de laquelle la musique de la garde républicaine a donné un concert, a pris fin avec un discours de M. Léon Bérard. Les différents orateurs ont rappelé la vie et l'œuvre du savant.

LES DISCOURS DE M. MILLERAND Dans son discours prononcé en Sorbonne, M. Millerand rapporta les travaux de M. Curie, déclarant notamment : « Jamais ne me sortira de la mémoire le souvenir de ma visite aux locaux misérables qu'illuminaient le génie de Pierre Curie. A ses côtés, se tenait l'admirable compagne, qui fut l'associée intime de sa pensée de ses travaux et de ses découvertes. »

Le Président de la République déclara apporter, au nom de Curie, l'hommage de toute la France, puis présenta à la veuve du grand savant, la récompense nationale que le pays a décidé de lui offrir.

ERREURS D'OPINION DANS LE NORD

La composition et le fonctionnement du Jury d'Assises offrent toute garantie d'impartialité

L'acquiescement de Germaine Be ton, d'ailleurs prévu depuis plusieurs jours, par suite de la tournure des débats, a provoqué, à Lille, comme ailleurs, des commentaires ardents et divers.

Hier, dans un compartiment du train de Lille à Valenciennes, j'entendis deux copulons bourgeois déclarer : « Les jurés avaient été choisis et ont voulu remplir la mission qui leur était confiée. C'est une honte, il n'y a plus de justice en France ! »

Tout à l'heure, dans un restaurant de Lille, j'ai entendu formuler la même opinion par des voyageurs de commerce ou d'honnêtes cultivateurs venus au marché de notre ville, — car c'était Mercredi à Lille ! —

Les réflexions auxquelles j'ai été donné l'occasion de réfléchir, prouvent l'ignorance fâcheuse de beaucoup de nos concitoyens, établie en public et en toute bonne foi sans doute. Ils ne savent pas que le Jury d'Assises constitue le tribunal le plus démocratique et le plus impartial qui puisse exister. Son verdict est l'emanation de la conscience populaire et plane au-dessus de toute critique justifiée.

J'en parle en connaissance de cause, sincèrement par expérience personnelle et sans rancœur, ayant eu l'occasion d'être enfermé deux fois, à quelques années d'intervalle, dans le box de la Cour d'Assises, à Douai, pour préjudices délictueux de Presse, consistant en abus de confiance et en détournement de biens de mon pays et apologie de faits qualifiés crimes.

Chaque fois, je l'avoue sans fausse honte, j'ai recélé le maximum de la peine prévue par notre Code napoléonien, mais je n'en ai pas gardé la moindre rancune à mes juges occasionnels et beaucoup d'entre eux, je l'ai maintes fois constaté, me rendent la parole.

Mon fidèle défenseur et ami, M. Ador, fauché dans sa jeunesse et trop tôt disparu pour moi, car ma carrière de répression judiciaire n'est peut-être pas terminée, me disait, d'un ton navré : « Il faut se résigner, tu vas sûrement sauter ton prochain procès, mais tu n'as pas le temps d'être puni, car nous sommes sous le ministère Méline ! »

Pour ma première comparution devant les robes rouges, je n'étais pourtant pas plus coupable que René Viviani et Gustave Roussier, qui furent éprouvés à Paris, puisque j'ai vu leurs têtes enroulées à trois, une nuit sombre par une paire de dragons dans les Cronos des Brebis, en train de coller les fameuses affiches rouges. Les bourreaux de Bethune, au texte écrit par Henri Rochefort, alors socialiste. Au même moment, Baschy, en attitude de combat et un manche à balai en main, empêchant à Lens la installation de ces placards aux termes vigoureux, j'ai pris le chemin de la prison, sans murmurer.

Pour ma récidive en Cour d'Assises, l'événement m'a donné raison, puisque le tsar rouge a subi le sort du roi-sergent Louis Capet.

Je n'ai aucun moment ne m'est venue l'idée de mettre en doute l'impartialité du Jury. Elle est à l'abri de toute atteinte et de tout soupçon, par la composition même et le fonctionnement légal de cette institution, démocratique par M. Briand, qui a introduit l'élément ouvrier dans ses rangs, lorsqu'il était ministre de la Justice.

Toutes les classes sociales concourent au jourd'hui à la formation du jury et, en toutes circonstances, son verdict indépendant et impartial doit être accepté et respecté comme la plus haute expression de la justice humaine.

E. POLVET.

LES CAMELOTS DU ROY EN CORRECTIONNELLE

LE TRIBUNAL DE LILLE A REMIS A HUITAINES LE JUGEMENT DES PERTURBATEURS DE LA JOURNÉE DU 16 DÉCEMBRE

Les Camelots du Roy, perturbateurs, arrêtés le 16 décembre dernier, lors de la vente à Lille de M. Malvy, à la suite des incidents regrettables que l'on connaît comparativement hier du 16 décembre, ont été jugés par le Tribunal Correctionnel de Lille.

Cinq jeunes gens, sur les huit mis en état d'arrestation MM. Théry Germain, Thierry Michel, Théry Jean, Paulin André, et Hésler René, venaient répondre des délits relevés à leur charge qualifiés de rébellion, violence et coups à agents.

Après audience complète, bien avant l'heure, présentait l'aspect des grands jours et n'étaient les robes noires des juges et l'absence des jurés aurait pu être facilement confondu avec une salle d'assises à un jour de grand procès. Nombreux étaient les petits jeunes gens, imberbes à binocles, visiblement amis des prévenus, venus pour assister à l'épilogue des événements du 16 décembre. Nombreux aussi étaient les agents de sûreté de la police municipale, appelés comme témoins, ou pour maintenir l'ordre en cas d'incident toujours possible.

L'atmosphère était plutôt pesante. Les nombreux amis des inculpés ne demandaient qu'à leur manifester leur sympathie. La fermée avec lequel les prévenus se rendirent, le dialogue de l'infirmerie de Corbeil perturbateurs, sera connu mercredi prochain !

LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE

UNE NOUVELLE PANIQUE A TOKIO

New-York, 26. — Une violente secousse sismique a produit hier, une panique à Tokio. Les habitants, épouvantés, s'enfuyaient croyant à une nouvelle catastrophe ; ils résistèrent pendant plusieurs heures en dehors de la ville et ne rentraient leurs foyers que lorsque les experts sismologiques les eurent rassurés. Les dégâts sont insignifiants, bien que les nouveaux bâtiments, construits après le tremblement de terre d'août dernier, aient été fortement ébranlés.

NOTRE GRAND CONCOURS DES CÉLÉBRITÉS

La réception des gagnants des trois premiers prix

ELLE EUT LIEU HIER EN TOUTE CORDIALITÉ.



Les gagnants : 1. Mlle HERENT ; 2. M. GOSSART ; 3. M. EGGERMONT

Les heureux gagnants des trois premiers prix du Concours des Célébrités ont été reçus hier, à 8 heures, dans les bureaux du Journal.

Mlle Juliette HERENT, de Fives-Lille ; M. Henri GOSSART, d'Houplines, et M. EGGERMONT, de Canteleul-Lambersart, étaient accompagnés de leur famille. Le fiancé de Mlle Herent était également présent.

M. Le Masson, secrétaire général, et qui était échue l'agréable mission de recevoir les lauréats, le fit avec sa bonne grâce coutumière. Dans une allocution charmante, il félicita les favoris du sort et leur remit leurs lots et les bons du Crédit National y afférent. Tandis qu'ils se tenaient possession, il souhaita que la chance continuât à leur favoriser, leur permette d'accéder à la fortune et de gagner un jour le million rêvé.

Les lauréats remercièrent avec beaucoup d'effusion. Mlle Herent s'extasia devant la beauté de sa chambre à coucher et l'élégante sobriété de sa salle à manger qui constitueront demain son bonheur et coquet foyer.

M. Gossart, ravi de son piano, voulut entendre ses harmonieux accords. Un de nos collaborateurs, qui est en même temps, un pianiste distingué, M. Briche, joua quelques valses lentes et languoureuses.

M. Eggermont plaça soigneusement dans son gousset son précieux chronomètre d'or. Sur le visage des trois gagnants, la joie rayonnait. Notre photographe, M. Guérin, fixa pour eux le souvenir de cette radieuse journée.

Une coupe de champagne fut ensuite vidée. M. Le Masson leva son verre au bonheur des lauréats et de leur famille. Les lauréats, en retour, trinquèrent à la prospérité tous jours plus grande du « Réveil du Nord ».

Avant de quitter nos bureaux, Mlle Herent, MM. Gossart et Eggermont eurent trois pensées touchantes et nous remercièrent à l'insouciance des pauvres, une dernière pensée. Mlle Herent, dont la joie n'est décidément pas égoïste, murmura : « J'espère que tous les gagnants nous imiteront ». Nous le souhaitons aussi. Il est bien, il est juste quand le sort nous favorise, de penser aux déshérités de la vie, à tous ceux qui peinent et qui souffrent.

Suite de la liste des gagnants

- 1560 Prix. — UN CHRONOMETRE argent, pour homme, marque « LIP », valeur 150 fr. M. LIBBRECHT « Emile », contremaître, 30, rue du Halot, TOURCOING.
- 1560 Prix. — UN SERVICE table, 12 couverts, métal, valeur 150 fr. M. CREPIN Marcel menuisier, 22, rue Chosnel, ROUBAIX.
- 1570 Prix. — UN COMPLET, valeur 150 fr. Mlle AUTEM Marie Thérèse, employée au Crédit Lyonnais, 20, rue de Douai, LILLE.
- 1580 Prix. — UN PARDESSUS, valeur 150 fr. M. LEGRAND François, agent de police, 6, rue du Palais de Justice, LILLE.
- 1580 Prix. — UN COSTUME TAILLEUR, valeur 150 fr. Mlle LAPORTE Flore, employée, 32, rue des Ecoles, HELLEMES.
- 1600 et 1610 Prix. — UNE GARNITURE de draps brodés avec talcs assorties, valeur 150 fr. M. DUHEZ Théodore, monteur, 21, rue Mexico, LILLE.
- M. MALICE Fernand, étudiant, Faubourg de Bethune, LILLE.
- 1620 Prix. — UN CHRONOMETRE « APTA », argent, valeur 145 fr. Mme LEHOY Cathelin employée, 42, avenue Poitier, ESTAIRES.
- 1630 et 1640 Prix. — UNE ROBE ELEGANTE, en trape bon velours, valeur 130 fr. Mlle Helde LEBEVRE, étirgeuse, 30, rue Philippe-Léon, à HELLEMES.
- Mme Amélie CARTHAGO, ouvrière d'usine, rue du Saint Joseph, ESTAIRES.
- 1640 Prix. — UN SERVICE table damassé, 12 couverts, valeur 135 fr. Mme Jeanne CARTHAGO, ménagère, rue de la Gorgue, quartier Roussel, ESTAIRES.
- 1650 Prix. — UN COSTUME TAILLEUR, valeur 125 fr. Mlle Gilberte BUISNE, sans profession, rue du Saint Joseph, ESTAIRES.
- 1670 Prix. — UN ACCORDEON genre Italien, valeur 125 fr. M. OLIVE Jean, ajusteur, 1, avenue Verdier MARAIS-DE-LOMME.
- Du 1680 au 1700 Prix. — UN COUVRE-PIEDS, doublé éponge, grande taille, valeur 125 fr. Mlle Lucienne AMEUV, sténo-dactylo, 6, rue Van Hende, LILLE-ESQUERMES.
- M. VAN HOOREBEKE Raymond, chauffeur d'auto, 3, rue Mirabeau, LOOS-LEZ-LILLE.
- M. GOSSELIN Fortuné mineur, rue Me rlotte, 19 cité 6, BRUY-EN-ARTOIS.
- 1710 et 1720 Prix. — UNE BLOUSE de soie, en orpè de Chine, valeur 120 fr. M. Emile DELCOURT, menuisier, 132, rue Solferino, LILLE.
- Mme Maurice DUFZ, ménagère, 8, rue d'El pret, MARCHIENNES.
- Du 1730 au 1750 Prix. — UNE MONTRE homme, acier brun, 15 rubis, spiral Bréguet, valeur 120 fr. M. DESREUMAUX Léon, ajusteur, 30, rue Faldorbe, FACHES THUMESNIL.
- M. BRULOIS Alfred, tôlier, 108, rue Faldorbe, HELLEMES.
- M. MEURISSE Marcel, bhandronnier, 61, rue Vanderstraeten HELLEMES.
- Mme Vve GENNY BARIET, couturière, 4, rue de la Bonne BRUY-EN-ARTOIS.
- M. LAVIEVILLE Henri, receveur d'octroi, 91, rue de Fives, LILLE.
- M. COGEZ Maurice, employé, 71, rue de Belle-Vue, FIVES-LILLE.
- 1780 et 1800 Prix. — UN BRACELET ecaille, valeur 100 fr. M. ESTRAGER Emile, mineur, 4, rue de la Copie, Cité 9, BRUY-EN-ARTOIS.
- M. DUFERMONT Albert, chef de district, 23, rue Bourjemois, FIVES-LILLE.
- 1810 Prix. — UN COMPLET homme, valeur 115 fr. M. DURIOT Arthur-Louis, magasinier, cité Bailleux, n° 6 MARAIS-DE-LOMME.
- 1820 et 1830 Prix. — UN BRACELET acier, valeur 110 fr. M. COFFENIER Gustave, employé, 19, avenue Le Nôtre, LAMBERSART.
- Mlle COFFENIER Irma, tisserande, avenue Jacquart, HAUBOURDIN.
- 1840 Prix. — UN COLLIER drapier, perle, plat, que or, imitation, valeur 110 fr. Mlle MONNIER Adrienne, sans profession, 4, rue Lamartine, WASQUEHAL.
- 1850 Prix. — UNE COUVERTURE Lagneux, valeur 110 fr. Mme Blanche DUTILLE, sans profession, rue de Poidis, 54, LILLE.
- 1850 Prix. — UN PARDESSUS, valeur 110 fr. Mme Gaston CARPENIER, sans profession, rue à Hiers à LENS.
- 1870 Prix. — UN COLLIER drapier, or, avec camés, valeur 105 fr. Mme Germain SAINT VENANT, ménagère, 17, rue des Augustins, LILLE.
- 1880 Prix. — UNE MONTRE dame, plaqué or, valeur, 104 fr. Mme Aime MERLIOT, sans profession, 6, rue Charles Quint, CAMBRAI.
- 1890 et 1900 Prix. — UN BON, donnant droit à 100 francs de marchandises à prendre aux « Galeries Gambetta », rue Léon-Gambetta, 172, LILLE.
- M. DANHEZ Ernest fils, ajusteur mécanicien, fermé de la Genlette, WARGNY-LE-GRAND.
- M. CHAUVIN Victor-Marius, ajusteur, route Nationale à VERMELLES.
- 1910 Prix. — UNE PAIRE DE CHAUSSURES valeur 100 fr. M. HUGHE Jules, douanier, 87, rue de l'Eglise, TOUFFLERS.
- 1920 et 1930 Prix. — UNE BLOUSE en orpè de Chine, valeur 100 fr. Mlle Hélène GUDIN, ecollière, rue Du Biez, 42, à TEMPLEUVE.
- Mlle LEROUGE Raymonde, sans profession, chemin des Escoperches, n. 1, à LOOS-LEZ-LILLE.
- 1940 Prix. — UNE VAREUSE, en bure brodée de soie, valeur 100 fr. M. César DAUSSE, ouvrier, appartenant à la Cie de Fives-Lille, rue Cabanis, pavillon Case-Ville, 42, FIVES-LILLE.
- 1950 et 1960 Prix. — UN MANTEAU velours de laine extra, boutons, piqûres, tresse soie, valeur 90 fr. Mme Vve FONDELLIER, retraitée, 111, boulevard de Strasbourg, à LILLE.
- Mme Paul HOUZE, ménagère, 14, rue des Malin, cour des Pavées Clerc, 6, LILLE.
- 1970 Prix. — UN COLLIER drapier, plaqué or, imitation, valeur 80 fr. Mme BEFER, bannetonneuse, rue Sade Carnot 242, HELLEMES.
- 1980 et 1990 Prix. — UN COUVRE-PIEDS, valeur 80 fr. M. HONORE Adolphe François, vérificateur, rue des Noirs, n° 15 bis, FIVES-LILLE.
- Mme PAYEN Joseph, ménagère, coron 196, à ANNE-TUN.
- 2000 Prix. — UNE MONTRE dame, argent et or, valeur 80 fr. M. CASSEIN Charles, chauffeur, 28, rue Christophe Colomb, SAINT MAURICE-LILLE.